Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Lettre N°7

Plénière du CESER du 26 juin 2023

LETTRE D'INFORMATION

URI CFDT CENTRE



« A l'ordre du jour

session plénière

du 26 juin 2023 du CESER »

- **Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end ;**
- **Stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;**
- **Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022 ;**
- **Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 ;**
- **Ambitions forêt 2030**

- **3 dossiers liés : la santé en Région Centre Val de Loire :**

- Autosaisine sur « Mise en oeuvre de la réforme de la première année des études de santé en Centre-Val de Loire » ;

- Avis sur le PRS3 ;

- Intervention du Président François BONNEAU et échange autour de l'action du GIP PRO SANTE ;

- **Intervention relative à la transformation de Fret SNCF**

Gratuité des transports Rémi Pour les jeunes le week-end



AVIS Ceser

le CESER rappelle que la Région a peu de marge de manoeuvre fiscale. Elle peut fixer le tarif du cheval fiscal de la carte grise. Mais elle n'a pas la main sur la TVA, la TICPE (fixées par le parlement), et ne perçoit plus la CVAE depuis 2021. Le rapport ne dit pas comment l'équilibre sera rétabli. Une diminution des services n'est évidemment pas compatible avec les ambitions réaffirmées de la Région. Est-ce que les tarifs des autres usagers augmenteront ? Est-ce qu'il faudra baisser d'autres budgets régionaux, donc infléchir d'autres politiques ?

• Une évaluation nécessaire

Le coût de la gratuité doit donc être bien évalué et réajusté en fonction de l'adéquation du service proposé et du nombre d'usagers concernés. Cette première étape est estimée à 8,5 millions d'euros par an (coût de la gratuité et du léger renforcement de l'offre).

La mise en place de la gratuité le week-end vise à augmenter fortement le nombre de détenteurs de la carte Rémi Liberté Jeune. À ce jour, 23% des jeunes, soit 68 000 jeunes, sont inscrits sur la plateforme YEP's.

Cette augmentation de détenteurs de la carte entraînera logiquement une diminution des recettes commerciales, y compris en semaine (demi-tarif au lieu de plein tarif).

Quels objectifs ?

Le CESER s'interroge aussi sur l'efficacité du dispositif tel qu'il est défini à ce jour pour atteindre les divers objectifs poursuivis.

.

• À propos de l'objectif social et de l'universalité de la mesure

La mobilité apparaissait comme un enjeu majeur pour les jeunes lors des Etats Généraux de la Jeunesse pour accéder à leur 1er emploi ou aux études. La mesure proposée ne servira que le week-end où l'offre est réduite, et aura donc un impact limité pour accéder à un emploi, un stage, son alternance ou à un site d'études. Le CESER aurait souhaité que la gratuité le week-end inclut les trajets le vendredi soir.

Quelle communication et lisibilité du dispositif ?

Le processus pour accéder à la gratuité semble complexe : aller sur la plateforme YEP'S (site peu lisible), demander via un formulaire une carte Rémi Liberté Jeunes, puis prendre autant de billets que de correspondances. Un système plus simple serait plus efficace pour mobiliser les jeunes, et notamment handicapés ou avec des difficultés avec le numérique.

Quelle augmentation de l'offre ?

Pour répondre aux objectifs de la Région, l'offre actuelle du week-end est totalement insuffisante. Sur certains axes, il y a trop peu d'horaires de train ou car.

L'augmentation de l'offre, notamment en intra-régional permettrait aux jeunes de se rendre à des activités sportives, culturelles, sociales… ou simplement de relier plus facilement leur lieu d'études et leur domicile. Sur certains axes un cadencement serait envisageable. En interurbain comme en urbain, l'augmentation de l'offre est le moyen le plus efficace pour amener les jeunes et plus généralement le public à prendre les transports en commun et délaisser la voiture. Cela permettrait également d'offrir un service amélioré à l'ensemble de la population, et répondre à l'ambition environnementale de la Région. Par ailleurs, il apparait qu'une augmentation d'offre le week-end est économiquement moins coûteuse au regard des investissements en matériel déjà réalisés.

Conclusion :

En conclusion, le CESER salue la réalisation d'un engagement politique nécessaire, comme énoncé dans ses précédents avis. Il souligne la continuité de l'action en faveur de la mobilité durable et de celle des jeunes en particulier. Cependant, le CESER s'interroge sur les moyens mis en oeuvre les jugeant insuffisants pour atteindre ces objectifs pourtant essentiels pour l'avenir de notre Région.

Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end

AVIS CFDT



Avis du CESER relatif au projet d'avis sur le rapport relatif à la gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end

Intervention de Madame Michèle Perrin

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues.

Le rapport du Conseil régional a pour objet la mise en place le week-end de la gratuité des transports Rémi (c'est-à-dire n'incluant pas les transports urbains) pour jeunes de 15 à 25 ans. C'est la concrétisation d'un engagement politique dans le cadre de la lutte contre la précarité des jeunes.

La mobilité comme le montre les conclusions des états généraux de la jeunesse, est un enjeu majeur pour les jeunes. La demande sociale en la matière est très forte. La CFDT partage les objectifs présentés dans le rapport régional notamment pour lutter contre l'isolement et le désenclavement (par ex. certains jeunes de la Région ne vont pas à Paris), en faveur du pouvoir d'achat ; pour inciter les jeunes à l'utilisation de mode de transport durable.

Le projet d'avis du Ceser qui nous est présenté sur la gratuité des transports Rémi, le week-end, est très clair, pose de bonnes questions et aborde plusieurs aspects du dispositif. On peut aussi ajouter que ce projet est de nature à promouvoir et à « booster » la plate-forme Yep's.

Cependant la CFDT tient à rappeler que les besoins des jeunes en matière de gratuité des transports sont plus larges que durant les week-ends et notamment en matière de mobilité la semaine pour le 1er emploi, les études, pour se rendre sur les lieux de stages... Ce dispositif est une 1ère étape pour la mise en place de la gratuité du transport pour les jeunes et la CFDT sera attentive aux étapes suivantes pour faciliter plus largement la mobilité des jeunes. Cependant, pour cette étape intermédiaire il nous aurait semblé préférable de privilégié la gratuité sur tous les déplacements pour ceux qui on en le plus besoin, plutôt qu'une gratuité pour tous uniquement le week-end.

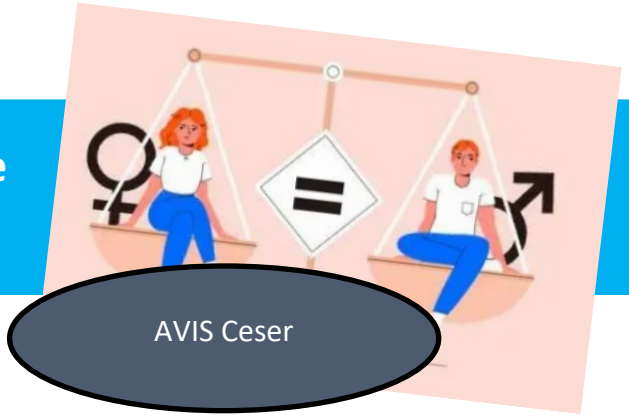
La CFDT sera très vigilante sur les moyens qui seront mis en place pour l'appréciation des bénéfices de ce dispositif, sa facilité d'utilisation (le process présenté est complexe mais semble à la portée des jeunes qui maîtrisent la langue et permet de collecter des données pour alimenter des statistiques). La définition le plus en amont des indicateurs et leurs collectes est indispensable pour mesurer les effets du dispositif, l'atteinte de ses objectifs et son pilotage pour un ajustement réactif du dispositif.

La CFDT suggère également d'élargir la gratuité aux vendredis pour permettre aux jeunes de partir en week-end et de rejoindre leur famille. Et puis, se pose aussi le principe de la gratuite pendant les vacances scolaires.

Pour le lancement et le soutien du dispositif, il y a des enjeux importants en matière de communication et de relais de communication : il faudrait au-delà des établissements scolaires, universitaires et les CFA, intégrer et associer l'ensemble des partenaires qui reçoivent les jeunes comme les Missions Locales, les bureaux d'information jeunesse…

La CFDT approuvera l'avis du rapporteur sur le partenariat Etat-Région.

Stratégie Régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes



L'égalité entre les femmes et les hommes, tout comme la lutte contre toutes formes de discrimination englobe aujourd'hui des domaines multiples. Les enjeux sont aussi bien économiques, sociaux que climatiques, numériques et de transition écologique. En ce sens, le CESE a adopté en mars dernier l'avis « Inégalité de genre, crise climatique et transition écologique ». Ce contexte appelle à davantage d'engagements fermes et de mise en place d'actions concrètes et mesurables.

La stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec sa feuille de route pour les politiques publiques et son plan d'actions pour l'égalité professionnelle dans la collectivité est ambitieuse et proactive. Elle se veut servir l'intérêt général et inscrire des changements systémiques dans les pratiques.

Maturité, méthode et spécificités, telles sont les trois caractéristiques pour qualifier la stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Deux spécificités :

- L'éga-conditionnalité est un des outils de cette stratégie régionale. Le CESER observera ses modalités de mises en oeuvre, ses atouts et ses freins.

- La visibilité budgétaire, parce que la stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes se veut être sectorielle. Il y a alors de la nécessité de compter pour voir. « Une budgétisation sensible au genre » est à l'épreuve de sa réalisation.

Le volet politiques publiques :

La feuille de route de la stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec ses trois orientations, ses six enjeux et ses douze objectifs a été conçue avec le souci d'associer les acteurs. Le CESER Centre-Val de Loire a été associé à différentes étapes de l'élaboration de cette feuille de route.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, telle qu'elle est définie par le Conseil de l'Europe et inscrite dans la loi du 4 août 2014, a impliqué la Région dans une double démarche : transversale et spécifique. Celle-ci nécessite en effet des incontournables telles que la production de données, la formation et la contribution des acteurs.

La feuille de route et ses pistes d'actions sont accompagnées d'indicateurs de suivi et d'évaluation qui devront être précisés davantage.

Le CESER a fait de la culture de l'égalité et du respect mutuel une des priorités dans ses travaux et dans son fonctionnement. Il encourage la Région Centre-Val de Loire à concrétiser cette stratégie ambitieuse et utile.

La mise en place de l'éga-conditionnalité est une autre composante que la Région a choisi de retenir comme indicateurs de résultats. Il convient néanmoins de veiller à ce que cette disposition :

- Participe à promouvoir toutes les valeurs républicaines et notamment celle inhérente à la laïcité,

- Ne soit pas un frein au soutien de certains secteurs d'activité, là où la mixité demeure difficile à introduire,

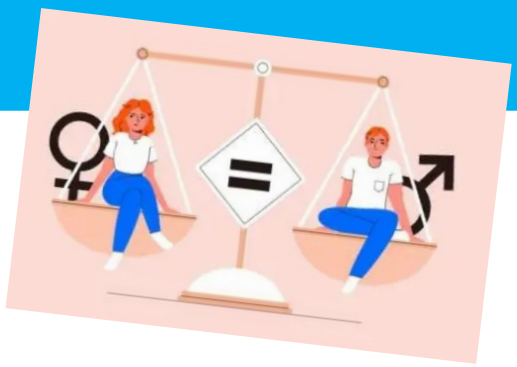
- Soit accompagnée de critères lisibles et partagés pour l'ensemble des politiques régionales.

Les trois axes de travail affichent une ambition forte. Elle est à la hauteur des enjeux identifiés à l'échelle régionale en matière d'égalité femmes/hommes.

AVIS Ceser

Stratégie Régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

AVIS Ceser



La feuille de route gagne à être accompagnée de plans d'actions sériés. Les assises régionales en perspectives seront l'opportunité d'associer à nouveau les acteurs du territoire. Ces derniers, au regard de leurs domaines d'interventions et d'expertises, participeront à rendre effective la stratégie régionale.

La dimension jeunesse a retenu l'attention du CESER. La politique de prévention des violences sexistes et sexuelles en direction des jeunes est priorisée et doit prendre toute son envergure. Le CESER, soucieux d'une politique jeunesse ambitieuse et visible, l'a déjà réaffirmé dans son avis sur le pacte régional 2022-2028 pour les jeunes du Centre-Val de Loire. La pérennisation de la culture de l'égalité ne peut se faire sans prendre en compte la jeunesse.

Le volet interne

La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes propose et planifie un plan d'actions au sein de la collectivité et le décline en cinq axes. Le fonctionnement et la gestion des ressources humaines est à son tour à l'épreuve des réalités.

Le CESER note principalement pour ce volet trois points :

- La nécessité d'amplifier les temps de sensibilisation et de formation pour tous et toutes. Celles-ci doivent inclure les élus de la Région pour que les politiques publiques déployées par la collectivité intègrent systématiquement la culture de l'égalité.

- L'intérêt de réserver une autre place au dialogue social pour associer davantage le personnel à la démarche engagée.

- Le déploiement des moyens humains et financiers suffisants et à la hauteur des enjeux et des objectifs nommés. Une équipe dédiée à la démarche Égalité femmes/hommes est fortement encouragée.

Le rapport de situation en matière d'égalité inscrit dans les obligations de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est considéré par la Région comme un point d'étape pour la stratégie régionale. C'est un autre outil pour mesurer l'impact de la stratégie régionale en matière d'égalité.

La Région Centre-Val de Loire se distingue en matière de culture de l'égalité par une approche volontariste. La stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes sera à l'épreuve de son suivi, sa gouvernance et son évaluation.

Aussi, l'ambition poursuivie par la Région ne peut se traduire sans la prise en compte de ces quelques marqueurs : les conventionnements avec éga-conditionnalité, une budgétisation sensible au genre, l'observation et la collecte de données sexuées au service de tous les acteurs du territoire.

La Région Centre-Val de Loire et le CESER sont engagés au service des citoyennes et des citoyens. La participation de tous et de toutes au processus démocratique est subordonnée à la culture de l'égalité et au respect mutuel. Ce sont les facteurs indispensables au changement. Le CESER y attache une importance toute particulière depuis de nombreuses années, et le rapport sur le sexisme ordinaire qui est en cours d'élaboration viendra compléter la liste des nombreux travaux déjà produits sur la thématique de la culture de l'égalité.

Stratégie Régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

AVIS CFDT

Intervention de Monsieur Julien Rey

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président du CESER, Madame la vice-Présidente du conseil régional, Madame la rapporteure, chers collègues,

L'avantage d'être un ancien du CESER c'est qu'on peut suivre les sujets sur le long terme. Si on reprend l'intervention de la CFDT du 25 juin 2018 sur le plan précédent nous disions alors :

« La CFDT est depuis toujours attachée à défendre l'égalité sous toutes ses formes, qu'elle touche l'égalité des sexes, le handicap ou la diversité. Plus encore, sans attendre que ces dispositions soient renforcées par différentes lois récentes, la CFDT lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement par le biais de négociation d'accords d'entreprises ou de branches contraignants ». C'est toujours vrai.

La CFDT attirait alors l'attention dans son intervention sur l'importance 1) d'une évaluation sérieuse de ce plan (2018-2021), menée à son issue mais également au fur et à mesure du déploiement des mesures préconisées et 2) du déploiement de moyens adaptés pour que le plan proposé puisse donner sa pleine mesure : nous exprimions alors notre inquiétude car les moyens alloués ou le budget dédié n'étaient pas précisés.

De plus nous estimions que le respect de cette charte devrait être rendu contraignant (via clauses appels d'offres, subventions accordées / évènements soutenus par la Région). Nous concluions en estimant qu'une égalité réelle passera surtout par une évolution des mentalités de tous les acteurs concernés.

5 ans plus tard où en est-on ? Est-ce que nous avons assisté à une réelle évolution des mentalités ?

On nous présente aujourd'hui un nouveau plan en 2 volets : 1) RH interne égalité professionnelle et 2) politiques publiques (volet externe), établi en 4 étapes d'élaboration depuis avril 2022 (accompagné par un cabinet expert), une méthode d'approche intégrée et au final une Feuille de route égalité comportant 3 axes, 6 enjeux, 12 objectifs avec des zooms sur des secteurs et des enjeux particuliers comme sur les jeunes.

Rien de ceci n'est critiquable si ce n'est la nécessité de mettre en place enfin de véritables critères évaluatifs sur le volet interne et de travailler sur l'égaconditionnalité, c'est-à-dire mettre en place, dans la transparence, des critères vérifiables et contrôlables de manière incontestables. Ainsi, nous souhaitons que les aides aux entreprises fassent l'objet d'une information de la représentation du personnel et que celle-ci rende un avis sur la bonne mise en œuvre des actions.

Le rapport annuel rendu obligatoire par la loi de 2014 est ainsi l'occasion de rendre visible le suivi des indicateurs RH interne de la région concernant l'égalité homme/femme. La CFDT a déjà déploré via ses élus la présentation de chiffres erronés, elle rappelle également l'importance de favoriser les carrières des femmes de catégorie B et de renforcer le suivi des agents A+ pour lesquels peu d'informations sont disponibles ainsi que des contractuels.

La CFDT reconnait un point positif concernant la gouvernance et le suivi de la politique régionale avec la constitution d'un comité de pilotage, la mise en place des assises régionales de l'égalité, rapport annuel Egalité présenté lors du débat d'orientations budgétaires …

Au final nous partageons l'avis de la rapporteure sur la mise en avant du sujet de l'éga-conditionnalité qui est une vraie avancée même si sa mise en œuvre est complexe et sur le besoin d'évaluation de la politique interne menée par la Région. En effet on ne peut voir que ce qu'on compte. La CFDT votera l'avis.

Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022 ;

Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023



AVIS Ceser

Le CESER note le très bon taux de réalisation du budget 2022, traduisant la bonne programmation des crédits. Ce compte administratif retrouve les ratios de gestion des années antérieures, permettant concomitamment une amélioration de la capacité de désendettement de la Région.

Le CESER note également l'excellent résultat d'exercice, à hauteur de 6,955 M€, témoignant d'un pilotage très fin des crédits de fin d'année.

Cependant le CESER s'inquiète pour les années à venir de la politique transport, qui représente désormais 48 % des interventions régionales, ce qui pose la question de son financement à long terme. Cette part prépondérante nécessiterait une large évaluation prospective pour maximiser l'efficacité des différentes mesures et modes de transport. Aussi, l'Exécutif régional devra sans doute requestionner l'ensemble de ses politiques afin de maintenir sa solidité financière, fluctuante d'une année sur l'autre (cf. les recettes issues du PACTE et de la TVA). L'effort conséquent d'investissement objecté dans le projet de mandature pourrait pâtir de l'augmentation sensible des dépenses de fonctionnement, impactant de fait les niveaux des ratios d'épargne brute et nette.

L'Exécutif régional présente une Décision Modificative n°1 pour 2023 qui s'inscrit à nouveau dans un contexte d'inflation soutenue, qui impacte à la fois les dépenses de fonctionnement et le renchérissement des coûts des travaux.

Elle reprend le résultat de l'exercice 2022, à hauteur de 6,955 M€ en recette de fonctionnement. Au total, elle porte sur 75,9 M€ de crédits en dépenses et en recettes, dont 20 M€ au titre du réaménagement de la dette (équilibré en dépenses et recettes).

La décision Modificative traduit les inquiétudes qu'avait exprimées le CESER dans son avis sur le BP 2023.

Si les ratios d'épargne ont pu s'améliorer au CA 2022, c'est notamment grâce à l'abondement des crédits du PACTE ; et au dynamisme de la TVA, tiré principalement par l'inflation.

Or, un tel dynamisme n'est pas certain à l'avenir.

Avec quelles recettes la Région pourra-t-elle financer les nouvelles mesures annoncées et un niveau d'investissement soutenu ?

Le CESER appelle de ses voeux pour les régions, des recettes plus en adéquation avec les compétences transférées ces dernières années, et en particulier les transports.

Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022 ; Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023

AVIS CFDT

Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président du CESER, Monsieur Le vice-Président du CR, Monsieur le Rapporteur,

La CFDT constate dans le CA 2022, comme notre rapporteur, des taux de réalisation des budgets très satisfaisant et en cela, constate que le fonctionnement des services de la Région semble avoir retrouvé sa pleine efficacité après la crise sanitaire.

La CFDT attire l'attention de l'exécutif régional sur la fragilité des recettes essentiellement basées sur le reversement de TVA qui obère toutes les capacités de la Région pour intervenir sur ses recettes. Il ne lui reste que le produit des certificats d'immatriculation sur lequel elle peut agir, mais cette recette est en baisse.

Une nouvelle fois la CFDT va rappeler qu'elle considère qu'il devient URGENT et indispensable d'engager une réforme de la fiscalité locale de manière à offrir aux exécutifs territoriaux la possibilité d'intervenir sur leurs recettes propres.

La CFDT est satisfaite de constater qu'en dépit des crises et de la guerre en Ukraine, la Région réussit à poursuivre toutes ses politiques en faveur des populations de nos territoires.

Toutefois, une politique publique retient l'attention de la CFDT, c'est celle des mobilités qui devient le premier budget de la région centre avec près de 45% des dépenses qui y sont consacré. Et cela, sans véritablement percevoir clairement les impacts sur la population de nos territoires. La CFDT demande d'autonomiser le budget mobilité :

- Les différentes recettes : leur provenance, Europe, Région, autres ;
- Les dépenses : le parc roulant, la masse salariale, etc.

Au vu de l'importance de ces politiques publiques des mobilités, la CFDT considère qu'il devient urgent de mettre en place un processus d'évaluation de ces politiques des mobilités et cela sur une période de 5 ans minimum, afin d'en percevoir clairement l'efficience, et de pouvoir à terme prendre des décisions éclairées par cette évaluation.

Transports et mobilités durables : La CFDT avait attiré l'attention sur le risque de surcoût généré par la procédure de crédit-bail, retenu pour le financement des l'acquisition des rames. La réalité vient hélas aujourd'hui nous donner raison avec l'augmentation de ce crédit-bail indexé sur l'EURIBOR. Et qui représente une charge supplémentaire pour la collectivité.

Mais en matière de mobilité, les questions posées précédemment par la CFDT à propos du surcoût d'achat des matériels pour pouvoir circuler à 200km/h, alors toutes que les infrastructures ne le permettent pas, sont restées sans réponse. Et quid de l'avenir de Loches Châteauroux ? Et de Châteauneuf Orléans ? Alors que le volet mobilité du CPER 2023/2027 va se négocier dans les prochaines semaines. La CFDT renouvelle sa demande de connaissance, chaque année, du parc matériel en exploitation et les prévisions de remplacement.

Un effort important **est à nouveau** consacré aux projets d'équipement des territoires en THD et réseaux fibres.

La CFDT s'interroge face au constat que de nombreux territoires ne sont toujours pas raccordés et que les échéances sont reportées année après année alors que des budgets toujours plus importants y sont consacrés.

La CFDT votera favorablement l'avis du rapporteur du CESER, même si les questions posées à l'exécutif régional restent sans réponses.

Autosaisine sur « Mise en oeuvre de la réforme de la première année des études de santé en Centre-Val de Loire

AVIS Ceser

A travers ce rapport, le CESER, conformément à ses compétences, a préféré éclairer les choix des décideurs en région. Il n'a pas vocation à trancher sur les voies possibles d'évolution de la réforme (« Tout L.AS », PASS/L.AS, Licence santé…). Son objectif était avant tout d'alerter sur les difficultés et vigilances à avoir pour atteindre ses objectifs initiaux, à savoir diversifier les profils sociaux et territoriaux des étudiants accueillis et faciliter leur réussite et leur bien-être. Cette question est, en effet, primordiale pour une région particulièrement touchée par les problématiques de démographie de professionnels de santé.

Par ailleurs, certaines filières n'attirent pas le nombre escompté d'étudiants pour pourvoir les places offertes en deuxième année, notamment en pharmacie et maïeutique, ce qui est préoccupant. L'ouverture envisagée d'un second site de formation en maïeutique à Orléans, comme évoqué dans le projet de PRS 3, répondrait aux besoins de l'Est du territoire régional et offrirait un surcroît d'attractivité à cette filière.

Il faudrait également mieux communiquer auprès des lycéens sur toutes les filières de santé, le CESER ayant constaté une méconnaissance des différents débouchés proposés à l'issu des années de PASS/LA.S.

Conscient de l'autonomie des universités, le CESER souhaite que le déploiement de la réforme se poursuive dans une logique de coopération régionale, évitant ainsi les concurrences territoriales. Cette mise en cohérence participerait à une meilleure compréhension de tous les bacheliers et de leurs familles au sein de l'Académie Orléans-Tours.

Cette réforme, si elle a connu des difficultés dans sa mise en oeuvre, produit néanmoins des premiers résultats qu'il faut encourager. Pour sa pleine réussite, elle devra être évaluée *in itinere*, améliorée en continue et appuyée par l'Etat et les collectivités publiques de manière exceptionnelle afin de rattraper à terme le retard important de la région en matière de démographie de professionnels de santé. Cet objectif est bien entendu lié à l'attractivité du territoire régional pour l'installation des professionnels et aux opportunités professionnelles qui leur sont offertes par les deux CHU et les centres de recherche régionaux (hospitaliers, publics et privés).

Avis sur le PRS3

AVIS Ceser

Avec 256 médecins pour 100 000 habitants, contre 330 en moyenne en France métropolitaine, la Région Centre–Val de Loire se situe en dernière place des régions de l'hexagone en termes de densité médicale. La crise sanitaire a été l'ultime révélateur d'une situation plus que sous-jacente, identifiée, mais qui n'a malheureusement fait l'objet d'aucune prise de conscience effective de la part des décideurs en responsabilité sur ce sujet. Et pourtant l'alerte avait été lancée de longue date, notamment par le CESER en région Centre-Val de Loire, tant sur les perspectives démographiques que sur l'organisation du secteur[1].

La France se trouve dans un système de soins plus que sinistré dans toutes ses composantes, les mesures qui commencent à être engagées ne permettront pas d'assister à une amélioration avant quelques années.

La mobilisation collective a permis en région Centre-Val de Loire d'obtenir une deuxième UFR (Unité Formation Recherche) de médecine en région ainsi que la transformation du CHRO (Centre Hospitalier Régional d'Orléans) en CHU (Centre Hospitalier Universitaire), même si à ce jour la convention qui devait être initialement signée le 27 janvier 2023 ne l'est toujours pas. Cette réelle avancée soutenue par le CESER depuis plusieurs années devrait permettre d'amortir la chute à défaut de rattraper le retard accumulé durant les dernières décennies.

Par courrier du 3 avril 2023, le CESER a participé à la phase de contribution pour l'élaboration du PRS 3. Il rappelait notamment les positions historiques de l'institution :

➔ Organiser une offre de soins de premier recours non programmée accessible à tous, sur tous les territoires de la région,

➔ D'élaborer un plan d'urgence régional de retour à la moyenne nationale en termes d'offre de soins sur l'ensemble du territoire régional (temps d'accès, nombre de praticiens…),

➔ De mettre en oeuvre des réponses territoriales par bassin de vie de l'offre de soins s'appuyant sur un exercice regroupé : Maison de Santé Pluridisciplinaires, centres de santé, maisons médicales de proximité, équipes de soins primaires et de généraliser le dossier médical partagé,

➔ Coordonner par bassin de vie des acteurs de santé encore présents sur un territoire et avec le souci d'en accueillir de nouveaux.

Dans ce contexte tendu, l'Agence Régionale de Santé nous présente son 3ème Programme Régional de Santé (dispositif issu de la loi HPST 2009), construit sur le même COS (Cadre d'Orientation Stratégique) que le précédent PRS (le COS étant adopté pour 10 ans). Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PRS2 et présente sensiblement les mêmes caractéristiques : un diagnostic plutôt pertinent, mais une absence de moyens et d'imagination qui laisse le sentiment d'une réflexion déconnectée des réalités locales. Ce PRS2 avait fait l'objet d'un avis défavorable à l'unanimité des membres du CESER.

Avis sur le PRS3

Par courrier du 3 avril 2023, le CESER a participé à la phase de contribution pour l'élaboration du PRS 3. Il rappelait notamment les positions historiques de l'institution :

➔ Organiser une offre de soins de premier recours non programmée accessible à tous, sur tous les territoires de la région,

➔ D'élaborer un plan d'urgence régional de retour à la moyenne nationale en termes d'offre de soins sur l'ensemble du territoire régional (temps d'accès, nombre de praticiens…),

➔ De mettre en oeuvre des réponses territoriales par bassin de vie de l'offre de soins s'appuyant sur un exercice regroupé : Maison de Santé Pluridisciplinaires, centres de santé, maisons médicales de proximité, équipes de soins primaires et de généraliser le dossier médical partagé,

➔ Coordonner par bassin de vie des acteurs de santé encore présents sur un territoire et avec le souci d'en accueillir de nouveaux.

Dans ce contexte tendu, l'Agence Régionale de Santé nous présente son 3ème Programme Régional de Santé (dispositif issu de la loi HPST 2009), construit sur le même COS (Cadre d'Orientation Stratégique) que le précédent PRS (le COS étant adopté pour 10 ans). Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PRS2 et présente sensiblement les mêmes caractéristiques : un diagnostic plutôt pertinent, mais une absence de moyens et d'imagination qui laisse le sentiment d'une réflexion déconnectée des réalités locales. Ce PRS2 avait fait l'objet d'un avis défavorable à l'unanimité des membres du CESER.

Quelques avancées semblent néanmoins présentes avec les perspectives de création :

➔ D'un cancéropôle, dans une région où le taux de mortalité lié au cancer est beaucoup trop important alors que la détection est plutôt de grande qualité,

➔ D'un gérontopôle, dans une dynamique de vieillissement très prononcé de la population régionale. Cette structure pourrait faciliter l'émergence d'un parcours de vieillissement, idée développée par le CESER dans son rapport « Autonomie, grand âge et vieillissement » - avril 2023.

➔ D'une école de maïeutique à Orléans, à proximité donc d'une des plus grosses maternités de France.

Mais pour le reste, le compte n'y est pas.

À nouveau le document présenté est extrêmement volumineux, très technique ce qui le rend rébarbatif. Mais au-delà il demeure très « hospitalocentré » et ne présente pas une approche intégrée de l'ensemble des acteurs régionaux à commencer par l'environnement social et médicosocial, qui, avec une gradation de l'offre, pourraient permettre à court, moyen et long terme de solutionner certaines difficultés.

Une réorganisation de l'offre de soins et le développement de la télémédecine ne peuvent prétendre pallier l'absence de personnels et de moyens. D'autant qu'elle ne résout même pas les difficultés engendrées par l'inadéquation des bassins de santé avec les bassins de vie (quelle est l'articulation du PRS3 avec le SRADDET ?).

La télémédecine, sur laquelle le programme semble nourrir de nombreux espoirs, pourrait effectivement permettre d'améliorer la qualité du service rendu, mais pas de remplacer le facteur humain. Les expérimentations ne s'avèrent réellement positives que lorsqu'elles intègrent du personnel accompagnant (ce qui au demeurant pourrait contribuer aux IPA de trouver leur place dans un environnement professionnel qui ne leur est souvent pas favorable quand il ne leur est pas réticent). Elle ne pourra se substituer à un exercice traditionnel de la médecine. Par ailleurs, pour que l'e-santé prenne réellement sa place, un travail doit impérativement être mené en urgence sur la compatibilité matérielle et logicielle, intra et inter régions.

Par ailleurs, le CESER ne peut que souscrire à la volonté d'assurer la sécurité de l'offre de soins, néanmoins elle ne peut être le prétexte systématique à la fermeture de services natalité, de plateformes de soins, voire d'établissements sur des territoires où il n'existe aucune alternative. Si la proximité parisienne peut offrir des solutions bien qu'insatisfaisantes aux territoires situés au nord de la région, qu'adviendra-t-il de ceux situés au sud qui sont déjà confrontés à des difficultés extrêmes ?

Le volet prévention s'avère beaucoup trop faible et illisible. Aucune solution n'est proposée quant à la médecine scolaire, universitaire ou encore du travail. Plus généralement le document ne présente aucune stratégie en termes de prévention tout au long de la vie. Cette difficulté est renforcée par la pénurie de professionnels de santé dans ce qu'ils pouvaient apporter à la détection de nombreuses situations (sociales, conjugales, etc…). Le PRAPS ne présente aucune ambition alors que le nombre de personnes vulnérables augmente. Il ne permet notamment aucune expérimentation territoriale. L'alimentation est à juste titre pointée dans les quelques enjeux de prévention identifiés dans le document. Mais qu'en est-il de l'accès à l'alimentation ? Il est inutile d'invoquer de manière incantatoire une alimentation équilibrée et saine sans aborder la question des moyens d'y accéder. Les indicateurs sont absents de la réflexion, tout comme les moyens fléchés. Enfin, la déconnexion du PRS avec le PRSE interroge quant à la prise en compte des déterminants environnementaux dans la construction d'une stratégie de prévention. La pluralité des acteurs, l'absence d'indicateurs et la coordination à mettre en place pourrait faire l'objet d'une réflexion quant à la mise en oeuvre d'une « agence de la prévention », pour pallier ces difficultés et faire émerger une réelle culture de la prévention.

Aucune solution n'est réellement proposée dans le domaine de la santé mentale, les moyens dévolus demeurent très (trop) faibles alors que la situation est très précaire après la crise sanitaire (à commencer par celles des jeunes). Les manifestations quotidiennes de cette spirale sont de plus en plus nombreuses et parfois dramatiques. Elles doivent conduire à s'interroger sur la capacité du système de soins à détecter et prendre en charge ces pathologies. Ce PRS ne permet d'envisager aucune expérimentation territoriale pour juguler cette tendance dans un contexte où les capacités d'accueil sont en diminution permanente.

Le volet recherche fait partie des grands absents, alors que le deuxième CHU et la deuxième UFR offrent des opportunités nouvelles, ce qui est d'autant plus dommageable en termes d'attractivité dans une région qui souffre déjà trop de son image. Cette omission est d'autant plus regrettable que de nombreux universitaires des laboratoires de Tours et d'Orléans travaillent sur les enjeux majeurs de la santé et du bien-être en lien étroit avec les grands organismes nationaux de recherche (Inserm, CNRS, INRAE, BRGM) et ont acquis une reconnaissance, de l'oncologie à la lutte contre le diabète, du traitement de l'autisme à l'ARN messager. De même, les enjeux environnementaux et sociaux de la santé mériteraient de mobiliser, en éclairage des politiques publiques, les chercheurs en sciences humaines et sociales présents et à attirer dans notre région.

Plus globalement, nous sommes face à un document stratégique « classique » qui pourrait s'entendre dans une situation « normale », ce qui est loin d'être le cas. Dans la région la plus sinistrée de l'hexagone, le CESER attendait un programme novateur et volontariste qui laisse une plus grande place à l'imagination et à l'expérimentation, la mise en oeuvre d'un plan d'urgence et des mesure exceptionnelles. Aucune stratégie santé n'émerge du document qui s'apparente davantage à un catalogue de mesures techniques sans volonté politique claire, alors que le sujet avait fait l'objet de nombreux échanges et propositions lors du Conseil National de la Refondation sur la santé.

Avis sur le PRS3

Le désengagement de l'Etat conduit les collectivités locales (au premier rang la Région) à s'investir dans un domaine qui ne relève pas de leurs compétences, dans un contexte où les budgets sont déjà très contraints.

Comme la loi le permet aujourd'hui le CESER aurait souhaité la mise en oeuvre d'expérimentations et dispositions spécifiques à la région Centre-Val de Loire :

 La suppression du numerus apertus (comme mentionné dans le courrier de contribution du 3 avril 2023, et le rapport sur la réforme de la première année d'études de santé présenté en séance plénière de juin 2023). Plus largement une réflexion devra être conduite sur les modalités de détermination du volume d'étudiants à former en fonction des besoins du territoire, notamment en ce qui concerne les acteurs à y associer, et sur les moyens à y consacrer.

 La suppression du concours et la mise en oeuvre d'un examen. En ce qui concerne les études de santé, le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) est cette année le premier choix formulé sur Parcoursup, légèrement devant les études d'infirmières et d'infirmiers. Il n'y a donc pas de crise des vocations, mais bel et bien un problème de sélection.

 La mise en oeuvre d'un dispositif de régulation à l'installation, avec une prise en considération de la situation des internes, notamment en ce qui concerne sa valorisation,

 Le développement des délégations de tâches, particulièrement à destination des pharmaciens et des IPA (Infirmières et Infirmiers de Pratique Avancée). Pour ces dernières et derniers il est urgent de lever les freins économiques (proposer un modèle économique viable) et culturels à leur développement,

 L'expérimentation de parcours de formation en santé par apprentissage,

 Des dispositions d'urgence spécifiques en termes de moyens financiers et de personnels de nature à harmoniser la situation régionale avec celle du reste de la France au nom de l'équité territoriale,

 La nécessité de réformer la gouvernance, domaine dans lequel des expérimentations devraient aussi être possibles.

Comme mentionné précédemment, le PRS 3 s'inscrit dans la continuité du précédent pour lequel le CESER avait émis un avis défavorable. Dans une situation encore plus dégradée, il ne propose pas davantage de solutions aux besoins des habitantes et habitants de la région, dont plus de 500 000 n'ont toujours pas de médecins traitants.

En l'état actuel du programme, le CESER émet un avis défavorable.



Avis sur le PRS3

AVIS CFDT

Avis du CESER relatif au PRS3

Intervention de Monsieur Gilles LORY

Monsieur le Président du CESER, Madame la vice-Présidente du CR, Monsieur le Rapporteur,

La CFDT partage la teneur de l'avis présenté par notre rapporteur. Cet avis nous semble équilibré, il fait le point sur les avancées :

- obtention de l'UFR de médecine à Orléans

- universitarisation du CHRO

Même s'il faut dire que ces deux avancées n'ont été obtenu que grâce à la mobilisation de la société civile et des élus, et après que ces deux points ont eu fait l'objet de refus, voire d'opposition pendant de nombreuses années de la part des Ministères concernés.

Les perspectives de création d'un cancéro-pôle, d'un gérontopôle et d'une école de maïeutique vont également dans le bon sens, si ces projets aboutissent concrètement.

Cependant ce PRS3 n'est pas à la hauteur de ce que vivent au quotidien les habitants de notre région : difficulté à obtenir un rendez-vous chez un généraliste et encore plus un spécialiste, fermeture ou restriction de l'accès aux urgences, poursuite de la fermeture de lits dans les hôpitaux de proximité. Chacun se rend bien compte que la situation se dégrade de jour en jour, et cette situation va encore se détériorer avec le départ à la retraite prochain de nombre de professionnels de santé.

On ne peut pas améliorer la situation en ne changeant rien, en restant sclérosé dans des postures et des dogmes anciens, qui par ailleurs, nous ont conduit dans la situation que nous vivons aujourd'hui.

En premier lieu il convient de former plus et mieux. Le rapport présenté à cette même séance du CESER sur la mise en œuvre de la réforme des études de santé montre bien que celle-ci n'a pas fondamentalement changer les choses. Changer le numérus clausus par un numérus apertus ne change rien : il empêche toujours d'excellents étudiants de poursuivre des études de santé, alors qu'ils sont motivés et volontaires pour suivre ces études difficiles. Alors que nous constatons chaque jour un peu plus durement la carence de médecins, il n'est pas acceptable de ne pas mettre tout en œuvre pour pallier ce problème. Cela doit s'accompagner de mise en œuvre de moyens pour les Universités, mais passe par la suppression du numérus apertus.

Il faut également de réfléchir aux meilleurs moyens de retenir et fidéliser les professionnels de santé dans notre région. Cela ne sert à rien de former plus, si ces professionnels ne reste pas en région. Cela passe par une régulation à l'installation, mais aussi de permettre un accueil sur nos territoires dans de bonnes conditions, une amélioration des conditions d'exercice et de travail au sein des établissements, comme pour la médecine de ville.

La CFDT Centre Val de Loire a participé à l'ensemble des CNR Santé organisés dans la région. A ces occasions, elle a mis en avant nombre de difficultés rencontrées, mais également fait part de propositions à explorer pour améliorer la situation. Nous regrettons que les pistes évoquées (ainsi d'ailleurs que celles portés par d'autres acteurs) n'aient même pas fait l'objet d'un recensement dans le PRS3.

Alors oui, si nous voulons changer la situation en Centre Val de Loire sur la santé, il va falloir innover, expérimenter, y compris en mettant en œuvre des dispositifs dérogatoires au droit commun. C'est cela que nous attendions de ce PRS3.

Des actions et de l'innovation pour la médecine, l'offre de soin, la prévention, la recherche, les soins palliatifs, la santé mentale… j'arrête là cette liste car elle serait trop grande : aussi grande qu'est notre déception à ce manque d'ambition de ce PRS3.

La CFDT votera l'avis présenté par notre rapporteur.

Ambition Foret 2030



AVIS CESER

Le rapport rappelle, en préambule de ses propositions, les principales données régionales concernant la forêt, l'évolution récente des contraintes climatiques et les enjeux de la filière bois. Il aurait été souhaitable de compléter ces éléments par quelques données à l'échelle nationale et même internationale car depuis bien longtemps la production de bois et toute l'activité économique qui s'y rattache, sont très largement conditionnées par les politiques forestières de nos voisins européens et l'explosion du marché chinois, sans parler des grandes zones de productions mondiales (Russie, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique et Asie du Sud-Est).

L'extrême diversité de la forêt française (190 espèces d'arbres inventoriées contre seulement 51 en Allemagne et 26 en Suède), est à la fois une richesse, mais également sa faiblesse. Elle explique que notre pays qui possède au niveau européen la 4ème surface forestière, le 3ème stock de bois et la première forêt feuillue enregistre, malgré tous ces atouts, un déficit chronique du commerce extérieur de sa filière bois (7,4 milliards d'euros en 2019).

Le bilan des actions conduites au niveau régional depuis 2008 au travers des Contrats d'Appui aux Filières (CAP) reste très mitigé. Il faut cependant relativiser la faiblesse de ces résultats car tout ce qui se rattache à la gestion forestière se réfère à une échelle temps hors du commun. Le cycle de la production forestière est au minimum d'une vingtaine d'années en populiculteur, d'une soixantaine d'années pour les productions résineuses et d'un siècle et demi pour le chêne, produit phare de notre région.

La nouvelle stratégie forêt-bois régionale reprend pour l'essentiel le contenu des objectifs fixés antérieurement. Sur ce point, il faut souligner que cette démarche est en l'occurrence bien adaptée à cette filière qui a besoin de choix politiques stables sur du long terme.

L'accent est clairement mis sur l'impérieuse nécessité de prioriser toutes les actions visant à permettre aux milieux forestiers de faire face à l'évolution assez récente et brutale du réchauffement climatique. L'enjeu du renouvellement des peuplements, par une augmentation de la mobilisation du bois, est mentionné comme essentiel.

L'objectif ambitieux d'augmenter dans les quatre ans à venir de 500 000 m3 la récolte annuelle, qui stagne depuis ces dernières années à 2 millions de m3, devra passer par une mobilisation d'une partie du stock de bois situé dans les forêts privées, de surfaces inférieures à 25 ha. En effet, elles ne sont pas contraintes à des engagements de gestion durable de la part de leurs propriétaires.

Si cet objectif de récolte peut paraître ambitieux en comparaison des volumes moyens des années antérieures, il reste cependant très loin de la production naturelle, annuelle, de bois par la forêt régionale, estimée à 5,5 millions de m3. Cela montre que l'objectif d'augmentation de récolte reste extrêmement raisonnable et tout à fait conciliable avec les attentes des citoyens sur tous les critères d'amélioration de la qualité de leur environnement.

Ambition Foret 2030



AVIS CFDT

Avis du CESER relatif au CA 2022 et à la DM1 2023 de la Région Centre-Val de Loire

Intervention de Madame DUVEAU Rose-Marie

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président du CESER, Monsieur Le vice-Président du CR, Monsieur le Rapporteur,

Le conseil régional a vu ses compétences étendues dans le domaine forestier avec la gestion décentralisée des fonds FEADER, elle propose une nouvelle stratégie forêt-bois avec l'appui de l'association de l'interprofession de la filière Forêt-Bois régionale FIBOIS et sur le le Centre National de la Propriété Forestière CNPF.
Notre région CVL est couverte à 32% de forêts, 12% des boisements appartiennent au domaine public et sont exploités et gérés par l'ONF.

La forêt ne cesse de croitre en France depuis plus d'un siècle, notamment à cause des terrains délaissés qui s'enforestent, ce sujet a été traité dans notre rapport sur la déprise agricole.
En France métropolitaine 75 % des forêts sont privées et on recense 4 millions de propriétaires possédant en moyenne 4ha. En effet de nombreux particuliers se retrouvent par héritage propriétaire de bois et forêt alors qu'ils n'ont aucune notion sur la gestion et l'entretien, certains ne savent même pas où les parcelles se situent réellement. Parfois elles sont tellement morcelées par divisions successives qu'elles sont difficiles à trouver et inaccessibles les chemins d'accès n'ayant pas été entretenus voire cultivés.

De fait on trouve des surfaces boisées avec un mélange d'essences différentes difficilement exploitables. Ces propriétaires, non forestiers, sont souvent très démunis et souhaiteraient pouvoir bénéficier de conseils. Un lieu d'information facilement identifiable serait nécessaire pour les non-agriculteurs et sylviculteurs.
La forêt dont l'écosystème est fragile, a de multiples fonctions : qualité des paysages, source d'énergie, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, filière économique. Elle porte beaucoup de paradoxes, elle séquestre et stocke du CO2 mais consomme de l'eau, certaines vieilles forêts regorgent de biodiversité et demandent à être sanctuarisées. L'évolution du climat nécessite d'organiser la lutte contre les incendies dans chaque département mais le fauchages d'herbe préventif le long des chemins et le passage des engins de lutte contre les incendies, comme de débardage, risque de tasser les sols.

L'objectif régional est de mieux exploiter, sur la base du volontariat, les forêts privées comprises entre 12 et 25 ha, qui ne sont pas soumises à l'établissement d'un plan de gestion. Les ambitions sortir du bois, le transformer puis l'utiliser localement et enfin replanter des essences plus résistantes à la sécheresse en partenariat avec les acteurs locaux, nous paraissent aller dans le bon sens.

La valorisation de la ressource bois est nécessaire pour pérenniser la filière. Le bois est utilisé en construction, tonnellerie, outillage, papeterie, emballage, meubles et comme bois de chauffage.
En France 400 000 emplois sont liés à la forêt. Valoriser le travail forestier dans les filières de formation et orienter les jeunes et les demandeurs d'emplois vers ces métiers sera une nécessité pour soutenir ces ambitions.
Toutefois nous nous interrogeons avec le rapporteur sur le montant des moyens tant humains que matériels alloués à l'ensemble de ces objectifs.

La CFDT votera l'avis.

Intervention relative à la transformation de Fret SNCF

L'actualité est faite chaque jour de messages toujours plus inquiétants les uns que les autres sur le réchauffement climatique. Incendies et canicules aux Etats Unis ou au Canada, inondations en Italie mais aussi à Reims, tempête tropicale en Martinique, tornade dans le Berry et grêle sur les récoltes. Dans l'Himalaya les glaciers fondent plus vite que prévu.

Alors que le report modal vers le ferroviaire est une des préconisations majeures de la lutte contre le réchauffement climatique, l'annonce de la « discontinuité » de la SAS FRET SNCF serait passée presque inaperçue.

De quoi s'agit-il ?

C'est un accord entre la commission européenne et l'Etat, considérant que FRET SNCF a bénéficié de 5,4 Milliards d'Euros d'aides indues ! En fermant FRET SNCF, il n'y a pas un euro à rembourser. L'Etat a choisi de ne pas contester et va accepter la négociation de la discontinuité. Tout cela bien sûr en contradiction totale avec les engagements de stabilité pris en 2018 lors de la création de FRET SNCF.

Triste jour donc que ce 23 mai de la rencontre tripartite Etat, Groupe SNCF et organisations syndicales puisqu'il s'agit de la liquidation de la SAS FRET SNCF, de la suppression de 500 postes, de l'abandon de 30% des trafics notamment transports combinés, de la cession de plus de 60 locomotives, de plateformes logistiques, de l'interdiction d'utiliser la marque FRET SNCF...

Le CESER Centre Val de Loire s'inquiète de ce nouveau coup porté au transport ferroviaire de FRET.

L'équilibre fragile en France du système de transport ferroviaire de FRET, très en retrait par rapport à son voisin allemand va encore être mis à mal.

En février 2022, dans la cadre de la 1° COP régionale, Le CESER a animé une coalition et publié une contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le FRET Ferroviaire sur la région Centre Val de Loire. Le rapport a été voté à l'unanimité par l'ensemble des conseillères et conseillers du CESER.

Il comporte 6 préconisations et 23 actions pour le FRET ferroviaire dans notre région. Nombre d'entre elles s'appuient sur la présence et l'expertise de FRET SNCF. Ces actions se sont inscrites dans la suite d'une tradition établie de soutien au ferroviaire concrètement manifestée par la Région. Ce rapport a été largement diffusé et a eu un écho important au niveau national, notamment auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires.

Les négociations en cours du prochain CPER sont en phases avec les recommandations du rapport (Chantiers de transport combiné, poursuite de la remise en état du réseau FRET).

L'éclatement en 2 filiales (maintenance des matériels de traction et exploitation) va encore affaiblir l'activité en opposition totale des enjeux du report modal, risquant d'entraîner un report modal à l'envers, avec le danger de la mise sur route de trafics que FRET assurait.

La performance logistique française, déjà en retrait risque encore de se dégrader.

Qu'en sera-t-il sur la région Centre Val de Loire ?

Pour le CESER, l'éclatement de FRET SNCF fait porter un risque aux chargeurs et industriels qui confiaient leur transport à FRET SNCF ou à des sociétés privées qui avaient recours à l'assistance de FRET SNCF pour une partie de leur production. Quelles conséquences et quelles précautions sont prises par le groupe SNCF pour garantir les schémas logistiques contractualisés ?

Socialement, c'est la perspective de la première négociation de Rupture Conventionnelle Collective.

Avec quel impact sur la région Centre Val de Loire ? « Financeur de l'organisation du transport ferroviaire de voyageurs TER, financeur du réseau ferroviaire capillaire pour le fret, la Région doit s'interroger sur les conséquences de la situation, notamment sur l'impact social qui mettrait à mal une de ses compétences en matière de développement économique.

Les chargeurs, les industriels de la région, les salariées et les salariés de FRET SNCF doivent être informés des conséquences de la décision de mettre fin à l'activité de FRET SNCF.

La Région ne peut pas laisser cette décision se mettre en oeuvre sans qu'elle se prononce sur ce domaine d'activité.



Le CESER, éclaire le débat public

Vos représentants CFDT au ceser :

Gilles LORY Vice-président (siège en commission 4)

Michèle PERRIN Présidente de la commission 4 (siège en commission 4)

Jean-Louis RENIER est élu Rapporteur général à la stratégie (invité permanent de toutes les commissions) (siège en commission 2)

Martine FLACHER (siège en commission 1)

Rose-Marie DUVEAU (siège en commission 2)

Jean-Paul CARLAT (siège en commission 2)

Nathalie DUMAIS (siège en commission 3)

Julien REY (siège en commission 3) Siège en commission prospective

Sabine Leconte (siége en commission 1)